

LE RÉSEAU web

Direction des Laurentides-Lanaudière

Juin 2011

Des vies sont en jeu Près d'un chantier, ralentissez!

À l'approche de la saison des vacances, nombreux seront les usagers qui emprunteront les routes. Alors que les chantiers routiers se multiplieront aux quatre coins de la province, plusieurs hommes et femmes seront à pied d'œuvre afin d'améliorer la qualité des infrastructures routières québécoises.

Dans cette optique, le ministre des Transports du Québec, M. Sam Hamad, dévoilait le 14 juin dernier, les mesures qui s'inscrivent dans le Plan d'action en matière de sécurité routière dans les zones de chantiers.

Ce plan d'action se décline en trois axes.



1. Des mesures pour accroître la sécurité sur les chantiers, en particulier celle des signaleurs

En matière de sécurité dans les zones de travaux, le ministère des Transports mettra à l'essai cet été de nouvelles mesures pour protéger spécifiquement les signaleurs :

- les vêtements et l'équipement ont été améliorés pour rendre les signaleurs routiers encore plus visibles;

Suite en page 2

Une nouvelle application Web 511 pour améliorer la sécurité des cyclistes

C'est lors du dévoilement de l'Étude sur l'état du vélo au Québec en 2010, en compagnie notamment de la présidente-directrice générale de Vélo Québec, Mme Suzanne Lareau, que le ministre des Transports, M. Sam Hamad, a annoncé la mise en ligne d'un nouvel outil permettant aux cyclistes de repérer les itinéraires

les plus adaptés pour la pratique du vélo. L'application mise sur pied par le Ministère fournira toutes les données sur les caractéristiques des routes qui influencent les conditions de confort et de sécurité pour des déplacements à vélo.

Suite en page 3



Mot du directeur

Maintenant que les investissements routiers ont été annoncés, les activités sur le terrain se font de plus en plus présentes. Ainsi, les employés du Ministère et les mandataires seront actifs durant la belle saison pour contribuer au maintien des infrastructures routières soit dans les domaines de l'amélioration des chaussées, les interventions en sécurité routière ou encore en assurant la réfection des ponts et des ponceaux qui contribuent à l'essor économique des différentes municipalités sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière.

Évidemment que la présence des nombreux chantiers routiers créera, dans certains secteurs, des entraves à la circulation. À ce sujet, le Ministère porte une attention particulière à la gestion des impacts en vue d'assurer le maintien de la circulation et limiter les entraves.

La collaboration de tous et de toutes est souhaitée pour assurer la sécurité des déplacements dans les chantiers routiers. Les signaleurs ont un espace de travail qui les expose très souvent à des risques reliés à leur travail. Ils sont formés pour agir en toute sécurité sur les chantiers. Vous devez respecter leur environnement de travail et vous assurer de bien comprendre leurs signaux. Réduire votre vitesse et être attentif aux abords des chantiers ainsi que dans les zones de travaux est un geste essentiel.

Ce numéro de juin 2011 vous présente différents sujets d'actualité à la Direction des Laurentides-Lanaudière. Si quelques-uns d'entre eux piquent votre curiosité, communiquez avec le Module de communication pour en savoir davantage ou consultez le site Internet du Ministère à l'adresse : www.mtq.gouv.qc.ca



Le directeur par intérim,

Luc Cossette, ing.

Des vies sont en jeu Près d'un chantier ralentissez (suite)

- des équipements automatisés de contrôle de la circulation seront testés afin d'éviter, lorsque cela est possible, la présence d'un signaleur sur la chaussée;

- aussi, le Ministère entame la revue des cours de formation exigés aux signaleurs en vue d'augmenter leur sécurité.

2. Des mesures coercitives

Par ailleurs, le Ministère mise sur la nouvelle disposition introduite dans le Code de la sécurité routière et entrée en vigueur en mars 2011, selon laquelle les amendes auxquelles s'exposent les conducteurs interceptés en raison d'un excès de vitesse dans les zones de travaux sont dorénavant doublées.

3. Des mesures pour sensibiliser et informer les usagers

Au chapitre de la sensibilisation et de l'information aux usagers, il est prévu que le Ministère procède à une vaste campagne de publicité visant à sensibiliser les usagers.

Autant de mesures qui permettront d'augmenter la sécurité des usagers de la route, mais aussi des quelque 53 000 signaleurs et travailleurs qui seront présents sur les chantiers routiers cette année. Lors de vos déplacements cet été, soyez courtois et pensez aux personnes qui travaillent à améliorer nos routes en ralentissant à l'approche des chantiers routiers!

Le ministère des Transports rappelle aux usagers l'importance de respecter la signalisation orangée apposée à l'approche des sites de travaux afin de permettre aux travailleurs d'œuvrer dans un milieu sécuritaire. Bien qu'ils soient de couleur orangé, les panneaux de travaux indiquent un message obligatoire à respecter. Cette signalisation est en vigueur en tout temps.

Une nouvelle application Web 511 pour améliorer la sécurité des cyclistes (suite)

Un nouvel outil pour une pratique conviviale du vélo

Les cyclistes pourront donc connaître la convivialité des routes selon des catégories répondant à des critères propres à la circulation des bicyclettes. Ces routes sont identifiées par un code de couleur qui indique si elle est conviviale ou non.

Notons que depuis 1995, ce sont plus de 116 millions de dollars qui ont été investis par le gouvernement du Québec afin de rendre les routes

sous sa responsabilité mieux adaptées au cyclisme. De plus, près de 40 millions ont été octroyés aux municipalités pour la construction de voies cyclables sur leur territoire.

Bien que le Ministère conseille avant tout aux cyclistes de se déplacer sur les voies cyclables, qui sont de plus en plus nombreuses, ceux qui doivent se déplacer sur la route ont tout avantage à consulter le nouvel outil cartographique disponible dans le site Web de Québec 511.



Faisons équipe et partageons la route!

Saviez-vous que le Code de la sécurité routière autorise le conducteur d'un véhicule à franchir une ligne continue pour dépasser un cycliste dans la mesure où il peut le faire sans danger?

Mais attention, au moment de dépasser un cycliste de cette manière, le conducteur devrait laisser un espace d'au moins 1 mètre entre son véhicule et le cycliste. Sur les routes en milieu rural, cet espace devrait être d'au moins 1,5 mètre.

Pour les cyclistes, le Code vous oblige à circuler en file, à l'extrême droite de la chaussée et dans le même sens que la circulation. En fait, les cyclistes ont les mêmes droits et les

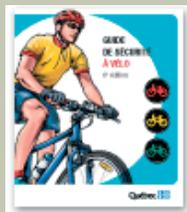
mêmes obligations que les automobilistes. Cependant, trop de cyclistes l'ignorent ou n'en tiennent pas compte. Des études démontrent que la négligence et la distraction sont en cause dans la majorité des accidents.

En vacances, les Québécois sont nombreux à circuler sur les routes. Que ce soit à moto, en auto ou à vélo, la période est propice à de nombreux déplacements. Les usagers de la route sont donc invités à se comporter de façon responsable et à partager la route dans le respect des uns et des autres afin que chacun puisse circuler en sécurité.

Nouvelle publication : Guide de sécurité à vélo, 6^e édition

Des conseils et des trucs qui rendront vos balades à vélo sécuritaires et agréables : les points à vérifier sur le vélo avant le départ, les obligations et les interdictions imposées par le Code de la sécurité routière, le partage de la route, la signalisation, le port du casque.

La 6^e édition reflète les dernières modifications au Code de la sécurité routière, en ce qui concerne les réflecteurs et l'utilisation des voies cyclables. On y trouve aussi des recommandations pour les sorties à vélo avec un enfant.



Cliquez sur l'image pour consulter le Guide.

Pont Shaw, Prévost, Laurentides

Ça passe, mais un à la fois

Le ministère des Transports du Québec, Direction des Laurentides-Lanaudière, a procédé à la réfection du pont Shaw au cours de l'été 2010. Depuis l'automne dernier, le pont accueille à nouveau la circulation des véhicules automobiles.

Évidemment que toutes les interventions apportées en vue de solidifier la structure pour la rendre fonctionnelle à la circulation automobile ont également nécessité de prendre toutes les précautions en vue de satisfaire à la préservation du pont.

Attention, passage étroit

La structure construite en 1923 possède une largeur intérieure de 5,5 mètres. Lorsque la largeur de la chaussée est inférieure à 6 mètres, la circulation à double sens n'est pas permise sur les routes du Québec.

De plus, lors de la réfection du pont, des chasses-roues ont été ajoutés sur le tablier de la structure. Il s'agit de murets de protection servant à redresser la trajectoire des véhicules avant qu'ils ne heurtent

la glissière du pont. Un élément de sécurité et de conservation nécessaire, mais qui a pour effet de réduire la largeur de la voie carrossable à 4,8 mètres. Pour ces raisons, il est tout indiqué que la circulation se fasse à un véhicule à la fois par direction. Un panneau « passage étroit » indique que la largeur du pont est inférieure à 6 mètres. Tenter de circuler deux véhicules à la fois dans chacune des directions est un déplacement contre-indiqué. Une telle manœuvre engendrerait des dommages matériels aux véhicules, mais également à la structure.



Pour la sécurité de tous et de toutes, sachez reconnaître les panneaux de signalisation sur fond jaune qui annoncent habituellement un danger. Redoublez de prudence en les voyant et sachez reconnaître le message qu'ils vous envoient.

Cartes des travaux routiers

Vous pouvez voir les principaux chantiers inscrits à la programmation, de la Direction des Laurentides-Lanaudière, à partir des cartes d'investissements réparties selon la circonscription électorale.

Avant le début du chantier, les détails des entraves seront diffusés en temps réel dans Québec 511 Info Transports. Pour plus d'informations sur la programmation, n'hésitez

pas à communiquer avec le module de communication.

Pour accéder aux cartes, visiter notre site Internet en cliquant sur Par-là et en consultant la section Investissements routiers 2011-2012, située dans le bas de la page.





Voie de contournement de Labelle : le chantier débutera cet été

Alors que la voie de contournement de Ville de Rivière-Rouge sera mise en service dès l'automne 2011, le chantier du contournement de la municipalité de Labelle débutera pour sa part au mois de juillet prochain. Cet important projet routier, évalué à près de 44 M\$, consiste à la construction d'une route à 4 voies, à chaussées séparées, d'une longueur totale de 6,95 km qui sera construite à environ un demi-kilomètre à l'ouest de l'actuelle route 117.

Ayant pour objectifs d'améliorer la fluidité et la sécurité de la route 117 et la qualité de vie des résidents de la municipalité de Labelle, ce projet fait également partie des demandes du comité SOS 117, regroupement de représentants des Laurentides et de l'Abitibi-Témiscamingue qui propose différentes actions afin d'améliorer la circulation sur la route 117.

En plus de la construction de la voie de

contournement, le projet comprend des travaux qui ont pour but de revitaliser le noyau urbain de la municipalité de Labelle. Ainsi, cette portion de la route subira des transformations importantes. Cela inclut un réaménagement géométrique de la chaussée, une correction du drainage pluvial ainsi que de l'asphaltage sur près de 3 kilomètres. De plus, afin de répondre aux utilisations futures de cette section de chaussée, une piste cyclable sera aménagée de même qu'une section de piste multifonctionnelle. Un important réaménagement paysager sera aussi effectué alors que des arbres et des plantes vivaces seront plantés. Des îlots séparateurs seront aussi ajoutés.

Les travaux s'échelonnent jusqu'à l'automne 2013. C'est à ce moment que la nouvelle route devrait ouvrir à la circulation.

Reconstruction du pont du village à Saint-Côme



À la suite de l'appel d'offres lancé en mai 2011, c'est en août prochain que devraient débuter les travaux de reconstruction du pont du village, au-dessus de la rivière L'Assomption à Saint-Côme. Situé sur la route 347, ce pont a été érigé en 1944. Ainsi, la reconstruction s'explique en raison de l'âge de la structure et de son usure normale.

Les travaux nécessiteront la fermeture de la route 347 entre la 50e Avenue et le 7e Rang. Pour pallier cette fermeture, un chemin de détour d'une dizaine de kilomètres, par le rang

des Venues et la route de la Ferme, sera mis en place afin de permettre les déplacements. .

Les travaux de démolition et de reconstruction devraient être terminés en novembre 2011. C'est à ce moment que le nouveau pont sera rouvert à la circulation. Avant cela, l'entrepreneur mandaté par le Ministère procédera, en plus de la reconstruction du pont, à des travaux de rehaussement du profil des approches de la route 347 et à des travaux d'aménagement paysager aux abords du chantier.





Un projet routier de A à Z

Source : Direction Chaudière-Appalaches

Selon vous, combien de temps est nécessaire pour mener un projet routier à terme? Quelques semaines? Quelques mois? En réalité, la mise sur pied d'un chantier ne se fait pas en claquant des doigts! En fait, le travail sur le terrain ne représente que la pointe de l'iceberg, car nombreuses sont les étapes à traverser avant d'arriver à la première pelletée de terre. Voici un clin d'œil sur le cheminement ministériel d'un projet, de l'analyse du besoin à sa réalisation.

1 - Tout d'abord, un projet trouve son origine dans une demande qui doit être analysée par le ministère des Transports, ce qui prend entre 1 et 3 mois.

2 - Ensuite, tout projet routier doit nécessairement transiter par une étude d'opportunité, qui comprend notamment l'analyse des besoins du milieu, une synthèse de la problématique ainsi qu'une proposition de pistes de solutions. Son déroulement peut s'étendre sur une période allant entre 1 et 15 mois.

3 - Vient par la suite la conception du projet, c'est-à-dire l'étude des options et la mise sur pied des avant-projets préliminaire et définitif, ce qui peut durer entre 1 et 3 ans.



Photo: Archives

4 - Inévitable et essentielle, l'obtention des autorisations, qu'elles soient environnementales ou provenant de la CPTAQ, peut s'échelonner sur une période oscillant entre 1 et 36 mois selon le type d'autorisation.



Photo: Archives

5 - Une fois cela terminé, le projet grimpe au niveau de la préparation des plans et devis, qui peut nécessiter jusqu'à un an et demi de travail.

6 - S'enchaîne subséquemment une étape souvent méconnue, mais tout aussi importante, voire cruciale, dans la réalisation de nombreux projets: la libération des emprises. En effet, un projet ne serait rien sans le processus d'acquisitions immobilières. Autrement dit, pas d'acquisitions immobilières signifie pas de terrain et sans terrain pour construire les routes il n'y a pas de projet! En tout et partout, ce processus peut durer jusqu'à 24 mois selon le bon déroulement des choses.

7- Ce n'est qu'à la toute fin que la construction, qui comprend les appels d'offres et les travaux sur le terrain, peut être enclenchée pendant quelques semaines, 1 an, 3 ans ou même plus.

Bien entendu, ces délais peuvent varier selon la complexité du projet, le contexte dans lequel il s'inscrit et les disponibilités budgétaires du moment. Rappelez-vous simplement que plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation d'un projet et qu'aucune ne peut être ignorée.

Les villages-relais, vous connaissez?

Constitués en réseau et répartis le long des routes du Québec, les villages-relais vous offrent des lieux d'arrêt accessibles en tout temps. Ainsi, vous pourrez vous y reposer dès les premiers signes de fatigue ou profiter des nombreux services offerts. Un accueil chaleureux vous y attend!

Un village-relais est en fait une municipalité accréditée par le ministère des Transports du Québec qui offre une diversité de services et un lieu d'arrêt agréable et sécuritaire. En plus des services, les villages-relais offrent aux voyageurs des attraits touristiques, culturels et naturels, des aménagements de qualité et un environnement à leur image, donnant ainsi le goût aux visiteurs de prolonger leur séjour. Afin de conserver leur appellation, les municipalités, en collaboration avec leurs commerçants, citoyens et partenaires, s'engagent à respecter un cahier de charges qui garantit aux voyageurs des services de qualité et des heures minimales d'ouverture.

Les villages-relais sont situés partout au Québec le long des routes nationales, stratégiques ou touristiques reconnues. Ils offrent aux usagers de la route la

possibilité d'effectuer des arrêts sécuritaires dans un environnement accueillant.

Sur la route, la signalisation mise en place à cet effet vous guidera jusqu'au prochain village-relais. Sur le territoire de la Direction des Laurentides-Lanaudière, trois municipalités portent l'appellation de village-relais. Il s'agit de Berthierville, Labelle et Rivière-Rouge. À l'heure actuelle, c'est plus d'une trentaine de municipalités qui font partie de cette initiative dans la Belle province.

N'hésitez pas à visiter ces municipalités lors de vos déplacements cet été que ce soit pour profiter des services de restauration, de distribution d'essence, de dépannage mécanique ou d'hébergement.



Sur la route, suivez ce panneau qui vous mènera au prochain village-relais

Travaux de marquage sur la chaussée : pour des opérations sans éclats!

Chaque année, de mai à octobre, le ministère des Transports du Québec entreprend des travaux de marquage de la chaussée à travers son réseau. Le type de peinture utilisé pour réaliser cette opération est une peinture à l'époxy. Beaucoup plus efficace que la peinture à l'eau, cette technique peut par conséquent causer des ennuis aux automobilistes et des dommages au réseau routier. Pour assurer la bonne réalisation de ces travaux, le Ministère tient à informer les usagers de la route des quelques règles à suivre pour une opération sans éclats.

Lors de l'exécution des travaux de marquage, le camion traceur est en tête de file, suivi d'un camion qui pose les cônes et d'un véhicule d'escorte. Lorsque vous vous retrouvez derrière le convoi, la patience est de mise, car la vitesse du camion-traceur est en moyenne de 10 km/h. Quand la file d'attente atteindra environ 20 véhicules, le camion traceur se rangera automatiquement sur le bord de la route afin de vous laisser passer.

Si un automobiliste décide de rouler sur une ligne fraîchement peinte, il risque d'y avoir des éclaboussures. Le seul moyen d'enlever la peinture à l'époxy de la carrosserie des automobiles est le sablage au jet et l'application d'une nouvelle peinture. La durée de séchage de la peinture époxy peut varier de 30 à 60 minutes. C'est pour cette raison que des balises de sécurité sont installées et que la collaboration des usagers est de mise.



Photo: Archives

Des végétaux pour la sécurité de tous

Juin vient tout juste d'offrir ses premières chaleurs et voilà que le personnel de la Direction des Laurentides-Lanaudière (DLL) pense à la poudrerie et aux tempêtes hivernales! En effet, ces diverses intempéries peuvent perturber la sécurité sur certaines routes, particulièrement lorsqu'il y a de longues trouées. Une trouée est un milieu ouvert et sans obstacle entre deux milieux boisés. Plus la surface de la trouée est grande, plus les vents déplacent de la neige et celle-ci vient encombrer la chaussée.

Pour éviter la transition brusque entre un milieu ouvert et un milieu boisé, le Ministère a mis en place un projet de plantation de brise-vent sur ses principaux axes. Les brise-vent sont de larges bandes boisées d'arbres et d'arbustes qui permettent de trapper la neige et de ralentir la vitesse des vents.

Plusieurs avantages

Les plantations de brise-vent sont des moyens écologiques qui contribuent à la sécurité des routes. Ils améliorent la sécurité des déplacements en diminuant les accumulations de neige et de poudrerie sur la chaussée. De plus, ils entraînent une diminution importante des coûts d'entretien (déglacage) et ils réduisent les risques de fermeture de route.

Les haies brise-vent présentent aussi des avantages pour les terrains agricoles. En effet, elles permettent de minimiser l'érosion éolienne, de diminuer les dommages sur les cultures et de conserver l'humidité du sol.

Implantation de haies sur deux axes majeurs de la DLL

En 2011, le Ministère prévoit planter des brise-vent végétaux sur deux axes importants de la DLL, soit : l'autoroute 15, entre les kilomètres 31 et 39 (Mirabel vers Saint-Antoine) et l'autoroute 25, entre les kilomètres 40 et 46 (Saint-Roch-de-l'Achigan vers Saint-Esprit).

Éventuellement, le Ministère désire procéder à la plantation de haies brise-vent sur tout le territoire des Laurentides-Lanaudière pour ainsi augmenter la sécurité routière en temps de poudrerie et de tempêtes hivernales.



Photo: Lucie Traouay

Exemple de brise-vent aux abords de l'autoroute 20.

Le Ministère a rencontré les usagers à la Porte-du-Nord

Le 14 mai dernier, les représentants du Ministère animaient un stand d'information à l'aire de service de la Porte-du-Nord, dans les Laurentides. Le respect de la signalisation routière ainsi que la notion de partage de la route étaient au programme de cette activité publique. Sous le thème de la courtoisie au volant, la Sûreté du Québec orchestrait cette rencontre afin de sensibiliser les usagers de la route sur les risques associés à une conduite inadéquate d'un véhicule routier. Plusieurs usagers ont pu évaluer leurs connaissances sur le sujet et en apprendre un peu plus à propos de la conduite responsable. Qu'on se le redise : la route, ça se partage!



Isabelle Gagné et Claude Ouimet, du Module de communication, lors du stand d'information du 14 mai.

Nouvelle génération des plans de transport

Les Plans territoriaux de mobilité durable sont en cours de développement

Il y a dix ans, le ministère des Transports du Québec déposait les plans de transport de première génération. Depuis, le gouvernement a procédé à l'adoption d'un cadre institutionnel de développement durable, entre autres par la Loi sur le développement durable et une stratégie gouvernementale de développement durable, mais également par le dépôt de la Stratégie énergétique du Québec, de la Politique québécoise du transport collectif et du Plan d'action québécois sur les changements climatiques. Cette considération bien marquée et soutenue de l'environnement dans un cadre de développement durable interpelle le ministère des Transports de par son mandat de responsable des déplacements des personnes et des marchandises.

Ainsi, le Ministère se livre aujourd'hui à un nouvel exercice de planification en tenant compte de cette nouvelle réalité.

Bien que cet exercice représente, d'une part, une mise à jour des plans de transport de première génération, il sera résolument tourné vers la mobilité durable. Cet exercice qui est mené en partenariat avec le milieu, afin d'en dégager une vision régionale à laquelle les acteurs socio-économiques adhèrent, favorisera un consensus régional sur les enjeux, les problématiques et les solutions associés à la mobilité durable dans la région des Laurentides et la région de Lanaudière.

Attendus dans un horizon de 2 ans, les plans territoriaux de mobilité durable (PTMD) des Laurentides et de Lanaudière orienteront les interventions en matière de transport pour les prochaines années et confirmeront la volonté du Ministère de contribuer au maintien de ses infrastructures dans une vision intégrée de la mobilité durable.



Dans un souci de sécurité routière, le ministère des Transports a renouvelé, cette année encore, l'entente avec la Sûreté du Québec qui consiste à assurer une présence policière accrue sur les chantiers routiers afin d'assurer la sécurité des usagers et des travailleurs. Les limites de vitesse sur les panneaux orangés sont inscrites au Registre des limites de vitesse du ministère des Transports. Ne pas les respecter est contrevenir au Code de la sécurité routière. Le ministère des Transports invite les usagers de la route à une plus grande vigilance au volant et à respecter la signalisation orangée à l'approche et dans les zones de travaux. *Bonne route!*



Le Réseau est un bulletin d'information destiné aux partenaires de la Direction des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec. Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Module de communication.

Rédaction : Mélanie Fournier, Isabelle Gagné et Claude Ouimet

Mise en page : Isabelle Gagné

Révision linguistique : Lise Lacroix

Courrier de 2^e classe

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 1705-1401